



MAIRIE DE MONTSOULT

Convocations envoyées le 21 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19 – Pouvoirs : 4 – Exprimés : 23

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Elie MELLUL, Maire.

PRESENTS : M. Elie MELLUL, Mme Dominique GLOAGUEN, M. Fabrice DUFOUR, Mme Catherine ROY, M. Franck SITBON, M. Gérard GIROD, M. Jean-Pierre LARIDAN, Mme Fabienne GESTIN, Mme Aline VAN DER LEE, Mme Marie-France ROUSSIN, Mme Dominique DAVID, M. Christophe HENRIET, Mme Simone HANKAR, M. Jacques GOULVENT, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, Mme Nadia GILLETTE, Mme Josette FRAMERY

ABSENTS EXCUSES

M. Alexis HENNEQUIN, pouvoir à Mme Aline VAN DER LEE,
Mme Edith PASTURE, pouvoir à Mme Dominique DAVID,
Mme Geneviève RAISIN, pouvoir à M. Elie MELLUL,
M. Jacky LEPLAT, pouvoir à Mme Laurence CARTIER-BOISTARD
M. Philippe CHANZY, arrivé à 20h40

Mme Aline VAN DER LEE est élue secrétaire de séance à la majorité (5 abstentions : Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, Mme Nadia GILLETTE, M. Jacky LEPLAT, Mme Josette FRAMERY).

N° 37/2016 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Franck TECHER, Conseiller Municipal, reçue le 16 juin 2016, le Conseil Municipal ne compte plus que 22 membres.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste « Progrès et intérêt communal ».

Madame Josette FRAMERY, née le 29 mai 1959, domiciliée à Montsoul, 31 rue de Beauvais venant dans l'ordre de la liste et ayant accepté d'occuper les fonctions de conseillère municipale, par courrier en date du 8 août 2016, Monsieur le Maire procède à son installation dans ses fonctions.

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'installation de Madame Josette FRAMERY en qualité de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 n'a fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :
La signature d'une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales suivantes et apporte toutes les explications utiles :

- 10/2016 : Mission de constitution du dossier de DUP pour le projet du parc paysager (Envir'eau Conseils pour un montant de la prestation de 7 560,00 € HT),
- 11/2016 : Contrat d'entretien du portail automatique, 17 rue de la Mairie (S.G.D.L., pour une durée de 1 an à compter du 8 juillet 2016 renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 1 008,27 € HT pour 2 visites par an et de 257,47 € HT pour les interventions de dépannages)
- 12/2016 : Contrat d'entretien du portail automatique, 13 rue de la Mairie (S.G.D.L., pour une durée de 1 an à compter du 8 juillet 2016 renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 1 008,27 € HT pour 2 visites par an et de 257,47 € HT pour les interventions de dépannages)
- 13/2016 : Contrat d'entretien du portail automatique, Ecole A. Daudet (S.G.D.L., pour une durée de 1 an à compter du 8 juillet 2016 renouvelable par tacite reconduction, pour un montant de 917,93 € HT pour 2 visites par an et de 217,72 € HT pour les interventions de dépannages)

N° 38/2016 – ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE DIVERS SYNDICATS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 17 avril 2014 du conseil municipal, la représentation au sein des divers syndicats par des citoyens ne siégeant pas au conseil municipal avait été approuvée.

Suite au décès de M. Régis FOUCAUD, le 6 juillet 2016, Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué, au sein des divers syndicats.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **avec 18 voix pour et 5 abstentions** (Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, M. Jacky LEPLAT, Mme Nadia GILLETTE, Mme Josette FRAMERY),

DESIGNE les nouveaux membres au sein des syndicats comme suit :

Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères de l'Isle Adam (S.I.C.T.O.M.) :

M. Jacques GOULVENT, titulaire

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de France (S.I.G.E.I.F.) :

M. Christophe HENRIET, suppléant

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

(S.M.D.E.G.T.V.O.) :

Mme Marie-France ROUSSIN, suppléante

N° 39/2016 – DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DE LA C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire précise que suite au décès de M. Régis FOUCAUD, au décès de M. Bernard RAUX et à la démission de M. Jérôme CAILLE, le nombre de commissaires titulaires défallants de la commission est à présent de 3.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 1650-3 du Code Général des Impôts, "en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil municipal.", le conseil municipal doit donc délibérer pour proposer une liste de 6 personnes remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état-membre de l'Union européenne,
- Etre âgé de 25 ans au moins,
- Jouir des droits civils, être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,

- Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

De plus, un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune,

Par ailleurs, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble boisé de 100 hectares au minimum (Montsout en possède 146 h), un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

L'article 1650-2 précise que les personnes imposées à la taxe d'habitation, taxe foncière, et cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentées.

Le directeur départemental des Finances publiques désignera 3 personnes parmi la liste des 6 personnes proposées dès vérification des conditions attendues des commissaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, **avec 18 voix pour et 5 abstentions** (Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, M. Jacky LEPLAT, Mme Nadia GILLETTE, Mme Josette FRAMERY)

PROPOSE la liste suivante des 6 personnes remplissant les conditions indiquées ci-dessus.

- M. Christian LAMARINE

- M. Philippe CHANZY

- M. Franck SITBON

- Mme Edith PASTURE

- M. Gérard GIROD

- M. Michel DELACHAT

N° 40/2016 – DEMANDES D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU C.I.G. DES COMMUNES DE MAUREPAS ET DE CHATOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 30 du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le courrier du C.I.G. en date du 23 août 2016 sur la demande d'affiliation volontaire des communes de Maurepas et de Chatou au Centre de Gestion,

Considérant que cette demande doit être soumise à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification, soit le 29 août 2016,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire de la commune de Maurepas et de Chatou au Centre de Gestion.

N° 41/2016 – RAPPORT ANNUEL 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE (S.I.A.H.)

M. Jean-Pierre LARIDAN, délégué suppléant en l'absence de Mme Geneviève RAISIN, rappelle le rôle du Syndicat et en présente rapidement les chiffres du budget 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 relatifs aux rapports annuels,

Vu la délibération du Comité du S.I.A.H. adoptant le rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'année 2015,

Vu le rapport annuel du S.I.A.H. du Croult et du Petit Rosne au titre de l'année 2015,

Vu l'exposé de M. Jean-Pierre LARIDAN,

Le conseil municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2015 du S.I.A.H. du Croult et du Petit Rosne.

N° 42/2016 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

M. le Maire précise que dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le Centre de Gestion peut apporter une aide à la commune en signant une convention.
Le coût horaire s'élève à 57.50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **avec 18 voix pour et 5 abstentions** (Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, M. Thierry PARENT, M. Jacky LEPLAT, Mme Nadia GILLETTE, Mme Josette FRAMERY)

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission de conseil en organisation et ressources humaines.

Informations Générales :

- M. le Maire fait le point sur les travaux de voirie réalisés sur l'avenue Fernand Fourcade, sur la reprise de la rue des Clottins et ceux de la rue Pierre et Marie Curie à venir.
- M. le Maire informe le conseil municipal des travaux réalisés cet été :
 - ♦ Ecole Ferry : réfection des peintures, remplacement du revêtement de sol, remplacement des radiateurs par des appareils économiques et remplacement de l'éclairage par de l'éclairage Led.
 - ♦ Ecole Ferry et Daudet : installation des tableaux numériques et des classes mobiles.
 - ♦ Cantine Daudet : réfection de la peinture.
 - ♦ Salle polyvalente : réfection de la peinture.
 - ♦ Château des Tilleuls : réfection de la peinture.
- Mme Dominique GLOAGUEN, déléguée aux affaires scolaires, précise que la rentrée scolaire s'est bien passée malgré toutes les contraintes imposées par « Vigipirate renforcée » suite aux derniers événements. Les effectifs sont encore en progression, 345 élèves dont 135 enfants en maternelle et 210 enfants en élémentaire.
Les enfants et les enseignantes apprécient fortement l'installation de l'informatique.
Mme Dominique GLOAGUEN remercie les services municipaux pour la gestion des travaux, réalisés en 1 mois et demi, et qu'ainsi tout soit prêt pour la rentrée.
- M. le Maire fait état de l'installation des caméras de vidéo-protection : 8 caméras installées en plus, ce qui fait un total de 23 caméras sur la commune.
- M. le Maire indique que le remplacement des lampadaires de la Vieille Pépinière par des lampadaires à économie d'énergie vient de commencer. Par ailleurs, les armoires électriques de l'éclairage public vont être équipées d'horloges astronomiques pour faciliter la gestion automatiquement, et dans un souci économique et écologique également.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance vers 21h20.

Fait à MONTSOULT, le 4 octobre 2016

LE MAIRE



Elie MELLUL